

Coup de théâtre : le CCIF dissous prétend participer au procès de Christine Tasin et le fait reporter !

écrit par Christine Tasin | 4 décembre 2020



Illustration : Ouadie Elhamamouch avocat en exercice du CCIF auto-dissous et dissous par le Conseil des ministres mercredi.

J'ai passé tout l'après-midi au tribunal... De 13h30 à 18h30 pour RIEN, après avoir assisté à deux procès lamentables de racailles détenues...

Et quand à 17 h c'est enfin mon tour, patatras ! Au revoir Madame Tasin, vous reviendrez en 2021, le CCIF le demande...

Récit d'un après-midi hors du commun...

D'abord j'apprends en arrivant que le CCIF qui s'était porté partie civile demandait un report d'audience. Et il envoie sa demande à 12h30 !

Or, en première instance, Maître Pichon avait démontré que le CCIF n'avait pas la capacité, selon ses statuts, de se porter partie civile pour « apologie du terrorisme »...

Je pensais donc que le CCIF ne serait pas là à l'appel et parce qu'il avait été dissous et parce qu'il n'avait pas la capacité d'ester sur ce domaine...

Bingo !

Le Mamamouchi (voir les liens ci-dessus) du CCIF arrive, avec sa grande barbe, accompagné d'un baveux quelconque qui brandit son ordinateur pour sortir un arrêté de la cour de Cassation de 1985 disant qu'une association dissoute peut continuer à ester sur les affaires en cours... Etrange...

<https://resistancerepublicaine.com/2019/12/06/ccif-contre-ta-sin-ouadie-elhamamouch-reconnait-que-le-terrorisme-et-lislam-cest-la-meme-chose/>

<https://resistancerepublicaine.com/2019/05/29/ouadie-elhamamouch-petit-mamamouchi-et-avocat-du-ccif-melange-hardiment-notre-code-penal-et-la-charia/>

Et le voilà qui explique qu'il demande le renvoi... Maître Pichon pète littéralement les plombs, protestant haut et fort, arguant qu'ils nous ont fait le coup déjà du renvoi 2 fois en première instance, qu'ils ont été déboutés en première instance et qu'ils se sont auto-dissous fin octobre et ont été dissous mercredi en Conseil des Ministres.

Et voilà que les CCIFistes qui annoncent qu'ils font un appel en Conseil d'Etat de la dissolution ! Faut-il rire ou pleurer ? Ils se sont auto-dissous il y a plus d'un mois et ils font appel de leur dissolution. Du grand Guignol...

Belle passe d'armes au tribunal, le procureur dit comme nous et considère que le CCIF vu la situation n'a pas lieu d'être là. La Présidente trouve que quand même, pour le débat ce serait mieux que le CCIF participe au procès !

Le tribunal se retire pour délibérer et revient en nous disant qu'ils font droit aux demandes du CCIF.

Je suis dans une rage folle...

Il est évident que le CCIF a manoeuvré en annonçant son auto-dissolution afin que le gouvernement dissolve dans la foulée sans se donner la peine de trop chercher à justifier ses allégations et reproches qui ne tiendront sans doute pas la route devant le Conseil d'Etat. Ils sont d'une duplicité digne de Mahomet !

Le CCIF veut ma peau, je le sais, mais que leurs manigances soient acceptées au tribunal, ça c'est grandiose ! Entre eux et moi c'est une lutte à mort, c'est clair. Ils ne supportent pas les islamophobes et en plus les islamophobes qui assument leur islamophobie et les dénoncent impitoyablement.

En complément, video de Pierre Cassen

Bien que dissous, le CCIF terrorise les juges et fait repousser le procès Tassin